

La section arts plastiques (section E) et son historique :

- La loi du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement prévoit
 - une section langues vivantes et
 - une section langues vivantes-sciences, comportant une option
 - ° soit pour les sciences mathématiques,
 - soit pour les sciences naturelles,
 - soit pour les sciences économiques.
- Monsieur Thomé Harry, professeur d'éducation artistique au LGL, est le moteur principal de l'instauration d'une section arts plastiques dans nos lycées.
- Le professeur Harry Thomé n'a pas dû convaincre Monsieur Edouard Simon, directeur du Lycée de Garçons de Luxembourg, de l'enrichissement pédagogique que cette section représenterait pour le LGL, car Monsieur Simon faisait partie de la commission qui préparait la création de la section artistique. C'est donc le LGL qui a offert la première section arts plastiques du Luxembourg à partir de l'année scolaire 1979-80.
- Les professeurs d'éducation artistique Tun Hagen, Nicole Sauber et Pierre Thill ont relevé le défi d'élaborer les programmes et de donner les cours d'éducation artistique de cette nouvelle section.
- Le professeur Thomé, initiateur de la section, part à la retraite à la fin de l'année scolaire 1978-79.